



Refus assurance dommage corporel

Par **patrice neo**, le **18/10/2012** à **15:48**

Bonjour,rnrnBonjourrnrnJ'ai un litige avec mon assurance MAIF. Le 13 /05 de cette année j'ai eu une entorse au genou, le 25/05 n'y tenant plus je suis allé aux urgences et au final j'ai été opéré le 04/06. Le 02 juillet on me détecte une algodystrophie secondaire à mon problème méniscal. M'expliquant que cela aller être long, je décide de contacter le jour même mon assurance ayant un contrat « praxis » devant me couvrir des aléas de la vie courante. La personne de l'assurance me fait parvenir un dossier que je remplis. Puis je suis convoqué chez un expert pour mesurer mon préjudice. Je me rends à Carcassonne le 25/07 et après plusieurs relance ce n'est que le 28/09 que je reçois la réponse de la maif. Bien sûr je n'ai pas reçu entre temps l'aide du par mon contrat. Cette réponse me signifie que s'appuyant sur le rapport de l'expert je n'ai pas le droit à leur assistance alors que jusque là aucune contestation n'avait été émises par leur services. Demandant une explication écrite, ils reconnaissent mes maux et leurs difficultés mais m'oppose une notion de délai ce basant sur le rapport de l'expert. rnJ'ai contesté cela par courrier et alors que je ne peux me déplacer, ils me proposent à nouveau de voir un autre expert proposé par leur service. Que faire ? Se rendre chez cet expert seul, se faire accompagner (par qui ? et à quel coût ?). Ils m'ont expliqué que c'est lui qui trancherait définitivement et qu'aucunes des parties ne pourrait ensuite avoir de recours. Se retourner vers un avocat, mais vu que c'est eux ma protection juridique ?rnJe sollicite donc votre conseil.rnSalutations

Par **LDG**, le **19/10/2013** à **22:29**

Bonjour,rnrnOù en êtes vous dans la procédure avec votre assureur ?rnrnVos blessures sont elles consolidées ?rnrnCordialement,